

Rapport d'activité 2023



L'ANFAS PCA

La gestion de la sécurité des entreprises extérieures sur des sites industriels est une priorité pour de nombreux secteurs professionnels. Les industries exigent, de plus en plus, de la part de leurs sous-traitants une connaissance des risques liés à leur activité et la parfaite maîtrise des situations de co-activité, afin de travailler en toute intelligence et en respectant les standards de sécurité.



Dans cette perspective, afin de valoriser et gérer de façon plus rigoureuse les formations et les systèmes de management de la sécurité mis en place par les sous-traitants, France Chimie Picardie Champagne-Ardenne, en partenariat avec l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie de Picardie, a créé l'association **ANFAS Picardie Champagne-Ardenne**.



L'ANFAS PCA (Association de Formation et d'Action Sécurité Picardie Champagne-Ardenne) est avant tout une **structure de réflexion et d'échanges entre les différents acteurs sécurité de la sous-traitance des territoires Picardie et Champagne-Ardenne**. Elle peut ainsi étudier toute problématique et engager toute action de nature à favoriser une démarche de progrès entre les entreprises utilisatrices et les entreprises extérieures.

De plus, l'ANFAS PCA suit et gère toutes les actions de formation à la sécurité sur les sites industriels de Picardie et de Champagne-Ardenne. Pour ce faire, elle :

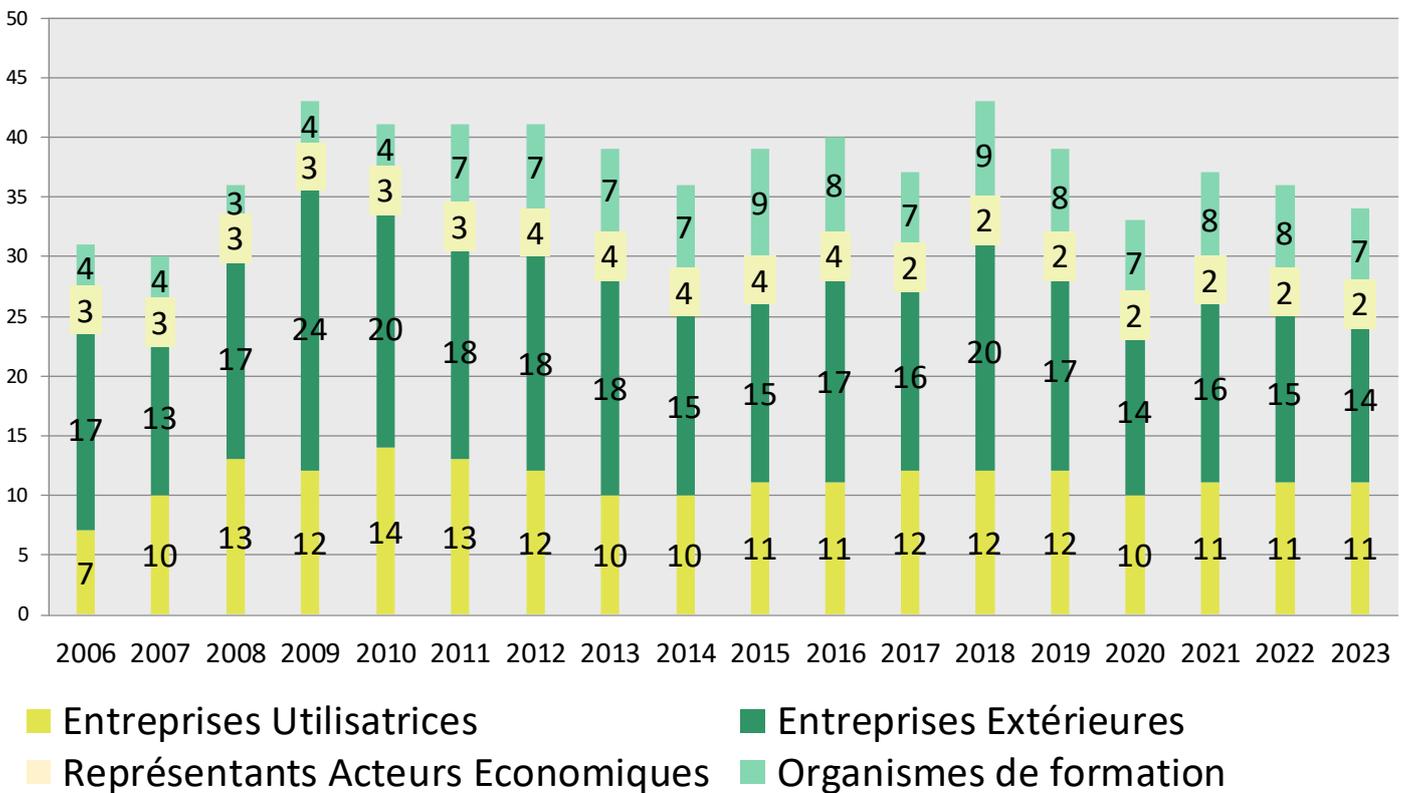
- labellise les organismes et les animateurs dispensant les formations à la sécurité des personnels des entreprises extérieures dites « N-1 / N-2 » ;
- assure la cohérence et la qualité des formations dispensées en auditant les intervenants labellisés ;
- harmonise l'action de formation au niveau national ;
- étudie et valorise toute action de progrès liée à la prévention sécurité des personnels sur les sites industriels ;
- tient à jour la liste des organismes labellisés ;
- établit la base de données des salariés habilités N-1 / N-2.



LES ADHÉRENTS

34 adhérents
au 31 décembre 2023

Evolution du nombre d'adhérents



LES ADHÉRENTS

Liste des adhérents au 31 décembre 2023

ENTREPRISES UTILISATRICES	ENTREPRISES EXTERIEURES
ARKEMA - Site de Villers-Saint-Paul BASF COATINGS - Site de Clermont BAYER SAS - Site de Marle DSP Dupont - Site de Chauny MERCK PERFORMANCE MATERIALS - Site de Trosly-Breuil METEX NOOVISTAGO - Site d'Amiens PROCTER & GAMBLE - Site d'Amiens SCOTT BADER - Site d'Amiens SI GROUP France - Site de Catenoy TEREOS STARCH & SWEETENERS Europe - Site de Nesle WEYLICHEM LAMOTTE SAS - Site de Trosly-Breuil	ACTEMIUM EGEA GIBERT ACTEMIUM GTIE Amiens APAVE Exploitation SAS AUTOMATION ET ELECTRICITE INDUSTRIELLE C2P Environnement CEFF DELOT ETS DELAFONT EMIP ISOLATION THERMIQUE BOMBA LA CHARPENTE NOYONNAISE ORTEC Services et Environnement SERVICE MAINTENANCE SECURITE SPM
ORGANISMES DE FORMATION	ACTEURS ECONOMIQUES
AFTRAL APAVE Exploitation SAS LSM Formations MDKLé PROMEO - AFPI Picardie SAFETY RISK SERVICES SECILOG - CERTIGO	France Chimie PCA UIMM Picardie

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023-2025

LE BUREAU

	Président Hubert LEGUAY	
Trésorier Jérôme SEGAERT	Vice-Président Cédric VONARB	Secrétaire Benoit SCREVE

LE COMITE DE
LABELLISATION

↑
ELIT
|

↗
DESIGNE
/

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

BAYER SAS - Site de Marle Hubert LEGUAY	ACTEMIUM EGEA GIBERT Eric VILPOUX	France Chimie PCA Benoit SCREVE	LSM Formations Fabien BARGUEDEN
DSP Dupont - Site de Chauny Didier BAJOT	CEFF Jérôme SEGAERT	UIMM Picardie Jérémy MOTTEAU	PROMEO - AFPI Picardie Aurélien BOUCHER
METEX NOOVISTAGO Site d'Amiens Cédric VONARB	EMIP Anne-Christine DUMONT	Poste vacant	
PROCTER & GAMBLE Site d'Amiens Frédéric HUTIN	ORTEC Services Environnement Cédric NIVAL	Poste vacant	

↑
ELISENT
|

↑
ELISENT
|

↑
ELISENT
|

↑
ELISENT
|

ENTREPRISES
UTILISATRICES
ADHERENTES

ENTREPRISES
EXTERIEURES
ADHERENTES

ACTEURS
ECONOMIQUES
ADHERENTS

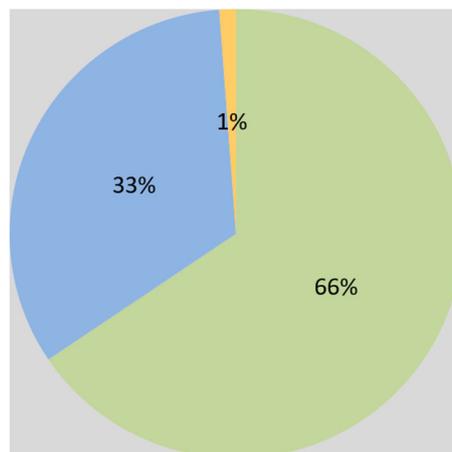
ORGANISMES DE
FORMATION
ADHERENTS

LE BILAN DES FORMATIONS 2023

Part des salariés formés en 2023 par type de formation

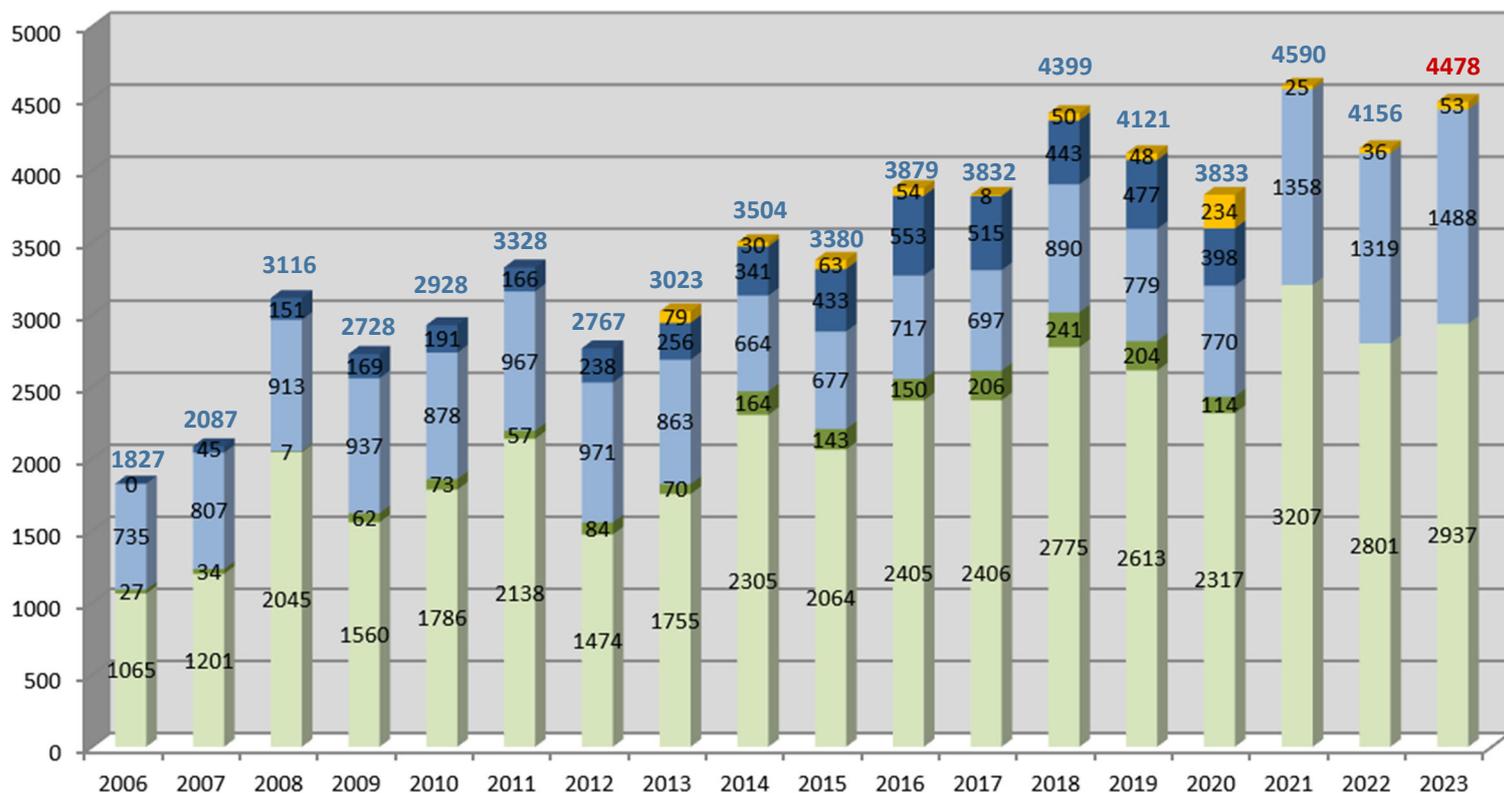
4478 salariés formés

Soit + 7,75 %
par rapport à 2022
et - 2,4 %
par rapport à 2021



■ N-ATEX ■ RN2 ■ N2 ■ RN1 ■ N1

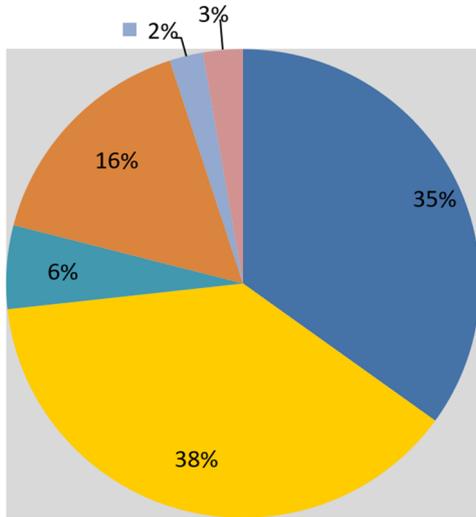
Répartition des salariés formés par année et par type de formation



Nota : les formations Recyclage (RN1, RN2) ayant été supprimées lors de la version 8 du DT 40 de janvier 2020 applicable en septembre 2020, elles disparaissent complètement à compter de 2021.

LE BILAN DES FORMATIONS 2023

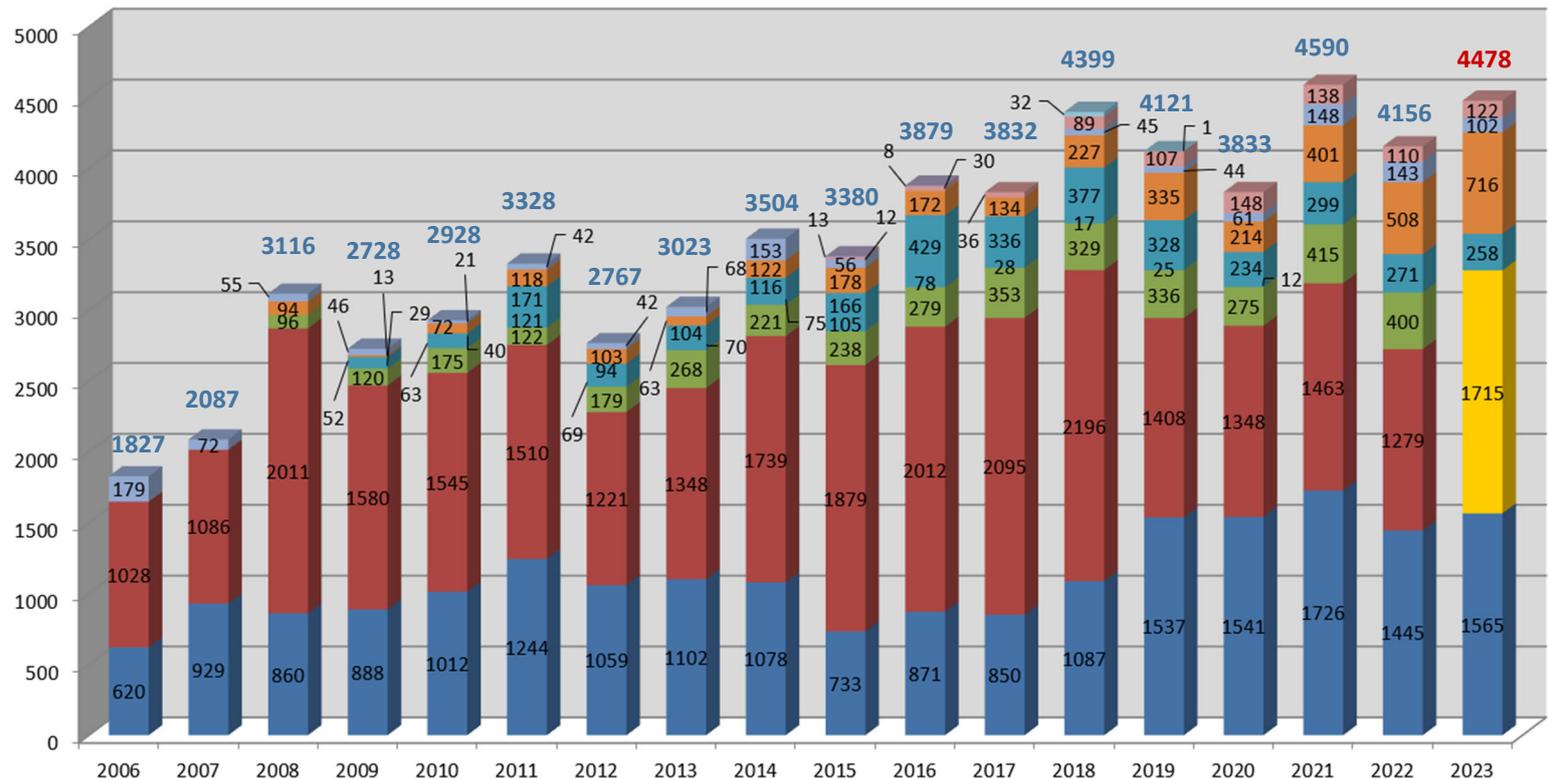
Part des salariés formés en 2023 par organisme de formation



6 organismes et
31 formateurs
labellisés

- AFPI
 - Apave NO
 - Apave Paris.
 - ICF
 - LSM
 - Secilog
 - SRS
 - AFTRAL
 - APTH
 - AFPI CA
- Apave Exploitation

Répartition des salariés formés par année et par organisme de formation

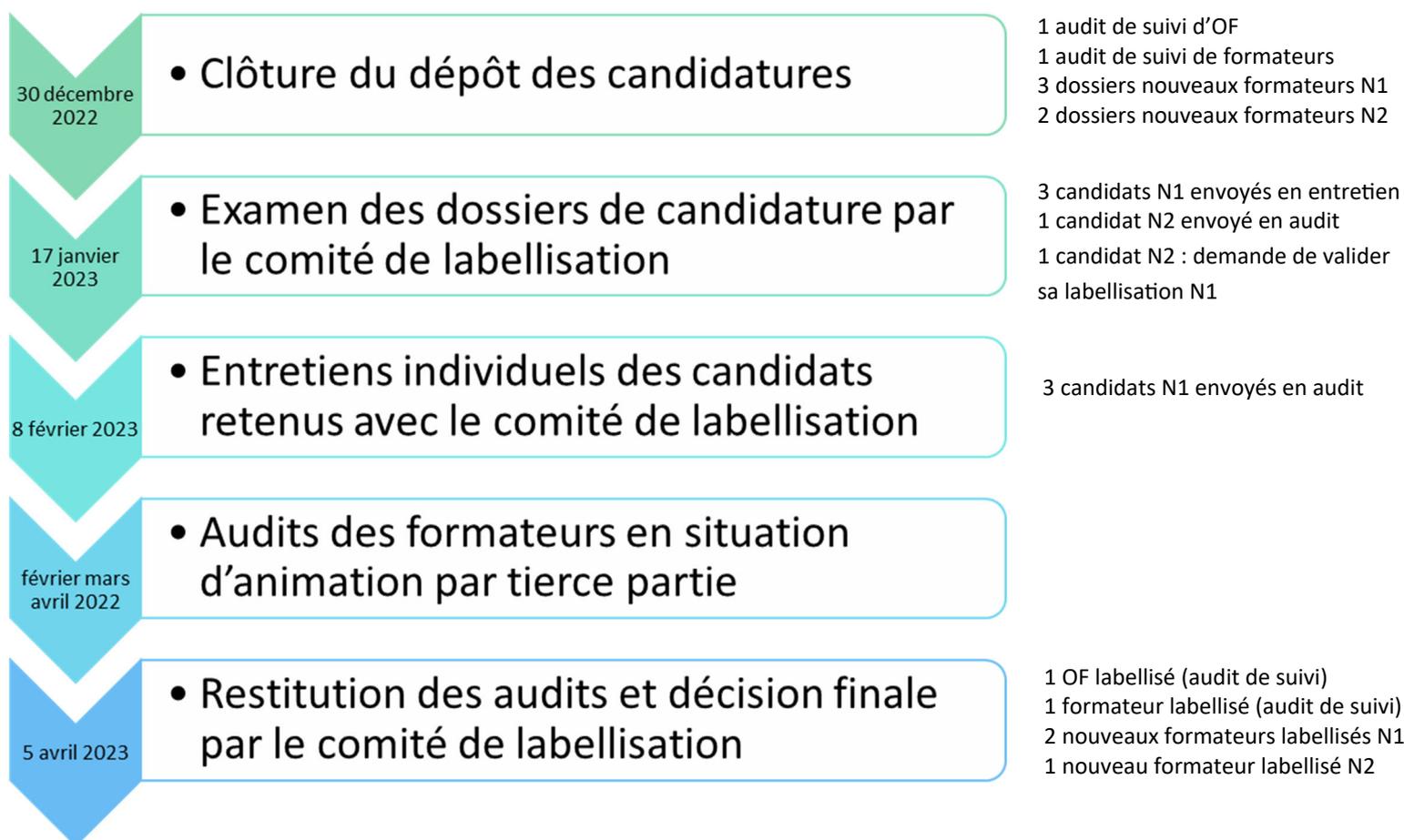


LA CAMPAGNE DE LABELLISATION 2023

L'activité principale de l'ANFAS PCA est la gestion des formations Niveau 1 / Niveau 2. Ces formations sécurité sont destinées au personnel d'entreprises extérieures intervenant sur des sites industriels à risques. L'ANFAS PCA labellise des Organismes de Formation et des formateurs afin de garantir leur sérieux et leur professionnalisme et assurer des formations de qualité.

En 2023, la campagne de labellisation concernait les nouveaux formateurs d'Organismes de Formation déjà labellisés (les Organismes de formation sont labellisés tous les 3 ans, la dernière campagne datant de 2021).

Le schéma ci-dessous reprend les différentes étapes de la campagne 2023 :



LA CAMPAGNE DE LABELLISATION 2023

A l'issue de cette campagne, le comité de labellisation a pris les décisions suivantes (la prochaine campagne de labellisation se déroulant en 2024, aucun organisme, ni aucun formateur n'a été labellisé au-delà de cette échéance) :

Organisme	Décision
PROMEEO—AFPI Picardie	Organisme labellisé jusqu'en mai 2024

Organisme	Formateurs	Type de demande	Décision du comité de labellisation
APAVE Exploitation	Alexis BATTEUX	N1	Formateur labellisé N1 jusqu'en mai 2024
	Maxime DUFOUR	N2	Formateur labellisé N1/N2 jusqu'en mai 2024
LSM Formations	Rémy POUILLARD	N1	Formateur labellisé N1 jusqu'en mai 2024
PROMEEO – AFPI Picardie	Emmanuel SPEISSER	Suivi N1 N2	Formateur labellisé N1 jusqu'en mai 2024
SECILOG – CERTIGO	Joffrey WEBER	N1	Non labellisé suite à la restitution de l'audit

L'ATTRACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION

Pour rappel, en octobre 2022, le Conseil d'Administration de l'ANFAS PCA s'est défini des priorités pour mieux faire connaître l'association et attirer de nouvelles entreprises à intégrer les dispositifs mis en place par l'ANFAS PCA.

- 1 • Mettre en place un groupe de travail pour identifier et contacter de nouvelles entreprises utilisatrices, notamment dans d'autres secteurs que la Chimie, et les convaincre de nous rejoindre et d'utiliser les dispositifs mis en place par l'association
- 2 • Chercher à rencontrer les représentants institutionnels de la sécurité au travail (CARSAT, DREAL, DREETS,...) pour mieux leur faire connaître les dispositifs, notamment les formations N1/N2 et les convaincre de leur utilité
- 3 • Informer France Chimie de notre volonté de promouvoir ces dispositifs afin que des actions nationales de lobbying soient entreprises pour légitimer et faire encore mieux connaître ces dispositifs
- 4 • Centraliser les plannings des différents organismes de formation pour les communiquer aux entreprises adhérentes et ainsi faciliter la recherche des sessions de formation pour l'habilitation ou le recyclage de leurs salariés
- 5 • Rédiger un document type d'accueil des salariés des entreprises extérieures sur les sites des entreprises utilisatrices, et le mettre à disposition des adhérents, afin que toutes les informations essentielles soient bien transmises.



Dans le cadre de l'action n°2, Benoit Scrève, secrétaire de l'association, a rencontré Séverine DENIS et Magali NAASENS de la CARSAT Hauts-de-France le 6 octobre 2023. Elles sont les personnes ressources sur la promotion

de la recommandation [R429 « Recours aux entreprises extérieures »](#). Cet échange a permis de partager les préoccupations des 2 parties, qui au final sont convergentes : chacun cherche à promouvoir un dispositif non réglementaire ayant le statut de bonnes pratiques reconnues qui permet aux entreprises qui s'engagent de mieux gérer la sécurité lors des interventions des entreprises extérieures. De plus, cette rencontre a permis de mieux faire connaître les formations N1/N2 en détail auprès des interlocutrices.

L'ATTRACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION

L'action n°4, déjà initiée en 2022, a été pérennisée en 2023. Ainsi l'ANFAS PCA compile les différents plannings des formations des organismes labellisés sur un seul et même document. Ce document est établi par semestre et mis à jour tous les trimestres. A chaque mise à jour, il est envoyé à l'ensemble des adhérents. Ainsi, ces derniers peuvent identifier rapidement les prochaines sessions proposées par les organismes de formation et ce, par territoire et type de formation. Ce document permet ainsi un gain de temps, en évitant de contacter chaque organisme pour trouver celui dont la session pourra correspondre aux impératifs du salarié.

FORMATIONS N1

	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
1 M	02	1 V	1 L	1 J	1 S	1 M	1 J
2 J		2 S	2 M	2 V	2 D	2 M	2 V
3 V		3 D	3 M	3 S	3 L	3 J	3 S
4 S		4 L	4 J	4 D	4 M	4 V	4 D
5 D		5 M	5 V	5 L	5 M	5 S	5 L
6 L		6 M	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M
7 M	60	7 J	7 D	7 M	7 V	7 L	7 M
8 M	51	8 V	8 L	8 J	8 S	8 M	8 J
9 J		9 S	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V
10 V		10 D	10 M	10 S	10 L	10 J	10 S
11 S		11 L	11 J	11 D	11 M	11 V	11 D
12 D		12 M	12 V	12 L	12 M	12 S	12 L
13 L	60	13 M	13 S	13 J	13 D	13 M	13 V
14 M		14 J	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M
15 M		15 V	15 L	15 J	15 S	15 M	15 J
16 J		16 S	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V
17 V		17 D	17 M	17 S	17 L	17 J	17 S
18 S		18 L	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D
19 D		19 M	19 V	19 L	19 M	19 S	19 L
20 L	80	20 M	20 S	20 J	20 D	20 M	20 V
21 M		21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	21 M
22 M		22 V	22 L	22 J	22 S	22 M	22 J
23 J		23 S	23 M	23 V	23 D	23 M	23 V
24 V	51	24 D	24 M	24 S	24 L	24 J	24 S
25 D		25 L	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D
26 D		26 M	26 V	26 L	26 M	26 S	26 L
27 L		27 M	27 S	27 J	27 D	27 M	27 V
28 M	60	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M
29 M	80	29 V	29 L	29 J	29 S	29 M	29 J
30 J		30 S	30 M	30 V	30 D	30 M	30 V
31 D		31 M	31 V	31 L	31 M	31 S	31 S

Legend: AFTRAL (red), APAYE N1 (orange), APAYE REIMS (green), CERTIGO SECL (blue), LSM (purple), PROMEO (yellow), SAFETY RISK SERVICES (grey)

Les autres actions seront lancées dans les années à venir.

LA PRÉPARATION DE LA CAMPAGNE DE LABELLISATION 2024-2026



L'année 2024 étant marquée par une campagne de labellisation complète, l'ensemble des labellisations arrivant à échéance, aussi bien pour les Organismes de Formation que pour les formateurs, l'ANFAS PCA a préparé courant août - septembre 2023 la campagne 2024-2026 en rédigeant son appel d'offres. En parallèle, l'appel d'offres pour sélectionner le ou les cabinets d'audit pour effectuer les audits tiers-partie a lui-aussi été rédigé.

effectuer les audits tiers-partie a lui-aussi été rédigé.

Ces appels d'offres ont été envoyés aux Organismes de formation et aux cabinets d'audit et mis en ligne sur le site France Chimie PCA le 29 septembre 2023.

Une réunion Questions-Réponses à destination des Organismes de Formation et des cabinets d'audits a été organisée le 27 novembre 2023 en visioconférence.

L'INFORMATION DES ADHÉRENTS



Traditionnellement, l'ANFAS PCA organise une réunion annuelle d'information pour ses adhérents.

Ainsi, l'association a planifié celle-ci, en marge de l'Assemblée Générale sur le site de BAYER permettant ainsi aux participants de visiter le site et découvrir ses bonnes pratiques. Le thème retenu était un thème d'actualité : l'apport de la loi Santé à la prévention des risques. Les entreprises

adhérentes auraient pu ainsi connaître les nouveautés de cette loi très complexe dans la prévention des risques professionnels et le suivi médical des salariés.

Malheureusement, le faible nombre d'inscrits n'a pas permis de maintenir la réunion.

Une réflexion plus large sur cette animation sera à mener en 2024 pour permettre de mobiliser les adhérents.

LA PARTICIPATION AUX ACTIONS NATIONALES

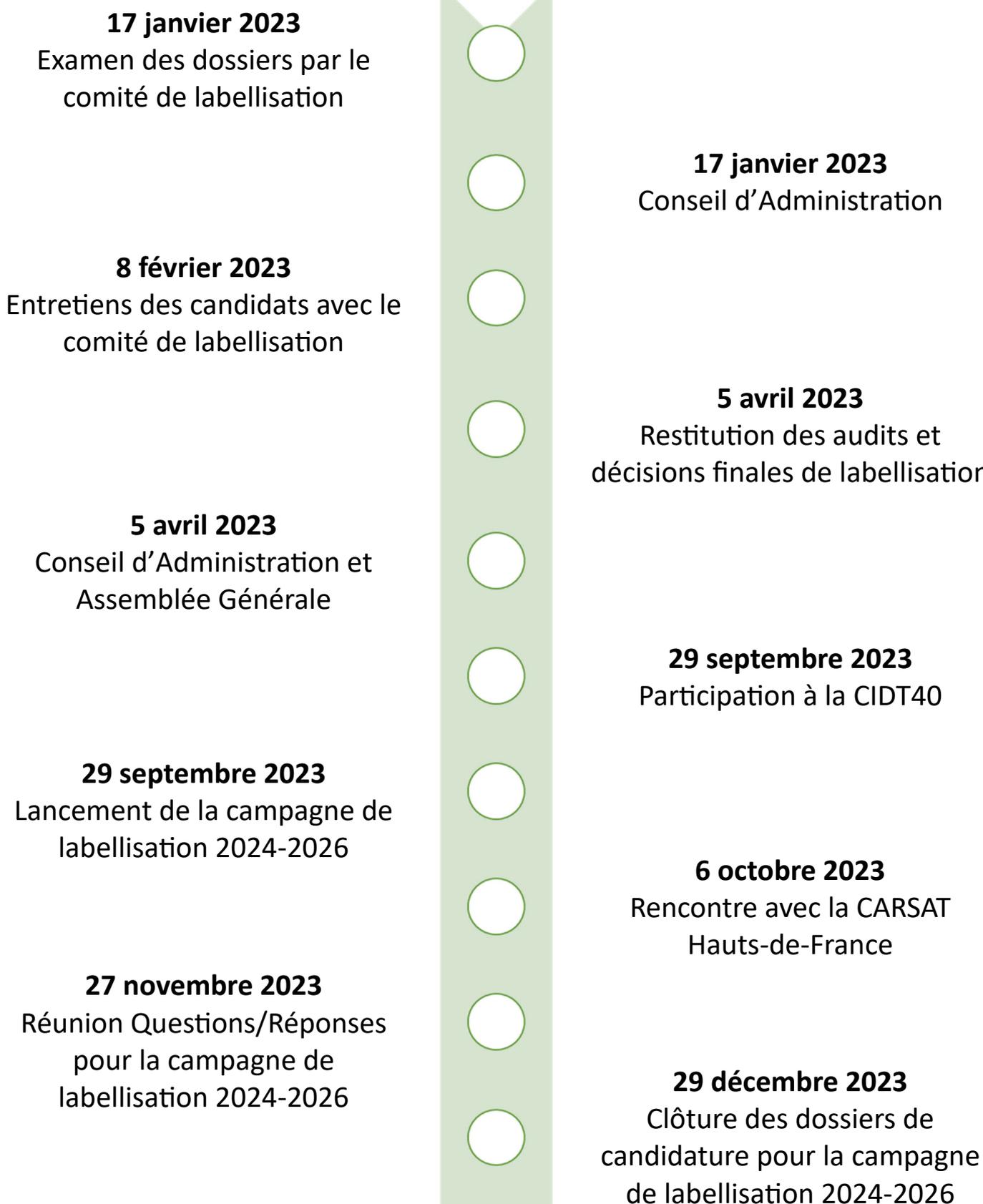
En 2023, l'ANFAS PCA a poursuivi sa participation active aux différents groupes de travail nationaux de gestion du DT 40, le référentiel national de gestion des formations N1-N2.

Ainsi l'ANFAS PCA a participé à la validation multirégionale des supports de formation de certains organismes de formation à vocation à intervenir sur plusieurs régions.

De plus, l'ANFAS PCA siège au niveau de la Commission Interrégionale de gestion du DT40 (CIDT40) de France Chimie. Elle a ainsi notamment participé à sa réunion du 29 septembre 2023 qui a statué sur un certain nombre de points, notamment le lancement en 2024 de la révision de la base des questions d'évaluation des connaissances et du toilettage du DT40. Cette instance permet aussi de statuer de manière collégiale et nationale sur les questions des organismes de formation qui sont remontées par les différentes régions. La plupart des réponses à ces questions seront reprises dans le cadre du toilettage du DT40.



LES TEMPS FORTS 2023



LES PERSPECTIVES 2024





Rejoignez notre réseau !

Un lieu d'échanges pour les entreprises
sur la co-activité

Des formations labellisées
pour vos salariés (NV/N2, N-Atex...)



E-mail : anf-pca@francechimie-pca.fr

Tél : 03 23 05 88 88



ANFAS PCA

Maison des Entreprises et des Professions

Zone d'Activités Bois de la Chocque

15, avenue Archimède

CS 8005

02100 SAINT QUENTIN

Tel : 03.23.05.88.88